



Aide à la création et à la qualification de l'offre touristique

Département de la Vienne

Direction Culture et Tourisme
05 49 55 66 60
tourisme@departement86.fr

Partenaires

- ACAP
- CAUE
- AT86

Définition et enjeux publics

A travers son Plan de développement touristique 2018-2021, le Département de la Vienne a réaffirmé sa volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire. Grâce à cette synergie, l'objectif fixé dans le Plan de développement touristique est déjà atteint : un milliard d'euros de chiffre d'affaires généré pour l'économie touristique de la Vienne.

Cette volonté se traduit notamment par l'accompagnement apporté par les services du Département et de ses partenaires auprès des collectivités locales et de leurs groupements pour la création et la qualification de projets touristiques sur son territoire. Un projet touristique est la réalisation d'un équipement ou d'un service (site de loisirs, hébergement, itinéraire de randonnées...) s'intégrant dans une démarche globale à destination touristique.

Les projets touristiques peuvent être de nature culturelle, naturelle et/ou patrimoniale.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

Création et/ou qualification d'un projet touristique existant :
hébergement, site de visite...

L'accompagnement proposé

- Aide au diagnostic local par l'apport de données touristiques relatives à la fréquentation, au profil des clientèles...
- Aide pour la définition du projet : potentialité du site, objectifs, enjeux...
- Accompagnement pour l'élaboration d'une étude de faisabilité pour un nouvel équipement touristique et/ou pour la mise aux normes et/ou la valorisation d'un équipement existant (éventuel cahier des charges)
- Aide à la mise en réseau et à la concertation des différents partenaires
- Accompagnement pour la mise en place d'une signalétique / signalisation adaptée

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact - 1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau - proposition de réunion d'information

Définition et formalisation du besoin

- Conseil pour engager la définition du besoin et sa formalisation
- Répertoire des financements mobilisables en fonction des objectifs

Accompagnement ciblé

- Accompagnement sur la définition du projet
- Mise en relation avec les partenaires techniques et financiers potentiels

Les guides de référence

- Plan de développement touristique 2018/2021
- Schéma départemental de signalisation touristique
- Règlement ACTIV